



SCHWEIZ SUISSE SVIZZERA SWITZERLAND

Rapport annuel 2007



Transparency International Schweiz

Schanzeneckstrasse 25 | Postfach 8509 | 3001 Bern

Tel: 031 382 35 50 Fax: 031 382 50 44

info@transparency.ch | www.transparency.ch

Table de matières

1. Administration Publique	6
1.1 Révision de la loi sur les marchés publics	6
1.2. Whistleblowing: Motion Gysin	8
2. Société Civile	9
2.1 Le sport et la corruption	9
2.2 Le financement des partis politiques.....	11
2.3 La corruption dans la coopération au développement.....	12
3. Campagne et publications.....	13
3.1 Index de Perception de la Corruption 2007	13
3.2 Global Corruption Barometer 2007	15
3.3 Conférence et manifestation	16
4. International	17
4.1 Réunion régionale d'Europe et d'Asie Centrale.....	17
4.2 Conférence annuelle des Membres à Bali (Indonésie).....	17
4.3 Rapatriement des patrimoines volés : le cas Duvalier.....	18
4.4 Pétrole contre nourriture: un bilan intermédiaire.....	19
5. TI Suisse	21
5.1 Les membres	21
5.2 Le Comité	22
5.3 L'assemblée générale 2007	23
5.4 Secrétariat et Révision	23
5.5 Stratégie 2008-2012.....	23
5.6 Constitution de la fondation	24
6. Les Comptes Annuels.....	25
6.1 Bilan au 31 décembre	26
6.2 Compte de profits et pertes du 1 janvier au 31 décembre 2007.....	27

Préface

Une vieille sagesse populaire raconte que celui qui veut assécher un marais ne devrait pas le demander aux grenouilles. Même si les marais appartiennent à notre environnement naturel, ils peuvent être déplacés des autorités, des institutions et de l'économie privée.

La loi suisse se fait de moins en moins confortable pour les « grenouilles ». Depuis presque huit ans, la corruption de fonctionnaires à l'étranger est non seulement punissable pour des individus, mais a également des conséquences pénales pour les entreprises. Ce fut le cas pour 36 entreprises suisses qui ont été impliquées dans le scandale « Pétrole contre nourriture ». Jusqu'à présent, huit cas ont abouti à une sentence définitive en Suisse. Une grande partie des procédures relevant ont été réglées par ordonnance de classement, parfois avec mise à charge des frais et confiscation d'avoir. A ce jour, plus de 17 millions de francs ont été confisqués.

A la fin de 2007, le Comité de TI Suisse a élaboré une stratégie lui permettant de donner un but précis à sa mission. En 2007, avec la constitution de sa propre « Fondation pour la lutte contre la corruption », la situation financière de TI Suisse devrait être également assurée sur le long terme. Toutefois, la fondation n'apporte qu'une petite contribution annuelle aux activités de TI Suisse. Le soutien de la fondation est précieux pour l'avenir et reste l'une des ressources les plus importantes. Dans ce sens, nous voudrions remercier ici cordialement tous nos membres et donateurs pour leur fidélité et leur soutien.

En 2008, il y a de nouveaux défis dans la lutte contre la corruption, entre autres, la ratification par la Suisse de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNCAC) qui est encore en suspens. La convention de l'ONU est le premier instrument pour lutter mondialement contre la corruption. Elle se focalise sur la restitution des avoirs appropriés illégalement, un sujet qui concerne particulièrement la Suisse en tant que place financière internationale, d'où l'importance extrême de la ratification.

Nous ne pourrons jamais supprimer complètement la corruption en Suisse, mais nous continuerons nous aussi à nous battre aussi longtemps que le marais de la

corruption ne sera pas asséché et que le coassement des grenouilles n'aura pas disparu.

Anne Schwöbel, Directrice

1. Administration Publique

1.1 Révision de la loi sur les marchés publics



Le droit sur la passation des marchés publics règle une partie considérable de l'économie nationale suisse. La somme totale pour l'approvisionnement des constructions, marchandises et services par les communes, les cantons et la Confédération s'élève à environ 30 milliards de francs suisses. Cela correspond à environ 25% de toutes les dépenses publiques et 8% du produit intérieur brut du pays. Les marchés publics appartiennent au domaine d'activités le plus sensible à la corruption. La conclusion d'un contrat peut être obtenue à l'aide de méthodes déloyales, si bien qu'au final ce n'est pas l'offre la meilleure qualitativement et financièrement qui est choisie, mais celle qui est accompagnée d'un pot-de-vin. De telles activités corrompues sont dissimulés par des processus décisionnels non transparents.

La loi fédérale ainsi que le décret sur les marchés publics professent le principe de la libre concurrence et d'une économie de libre marché. Ainsi, l'Office Fédéral des Constructions et de la Logistique (OFCL) a l'obligation légale de créer pour les processus d'attribution du marché des conditions pour une concurrence loyale pour tous les participants et de choisir l'offre la plus favorable économiquement. Cela est défini par les critères connus et annoncés dans les appels d'offre dont la signification et l'évaluation sont fixées d'avance par l'OFCL.

La loi sur les marchés publics de la Confédération est actuellement en révision et devrait être plus moderne, claire et flexible. En outre, dans le cadre de la révision en cours, une harmonisation des droits sur l'approvisionnement au niveau de la Suisse doit être visée. Parmi les buts fondamentaux qui sont poursuivis par le droit sur

l'approvisionnement, l'utilisation économique des moyens publics, l'égalité de traitement des soumissionnaires, la promotion de la concurrence ainsi que la transparence des procédures ont été retenues.

La révision de la loi offre l'occasion de donner plus de pondération à la prévention de la corruption dans la procédure de passation des marchés publics. TI Suisse soutient le déroulement d'une procédure transparente et a discuté les propositions de solution possibles avec la Commission d'Approvisionnement de la Confédération (CAC) au printemps 2007. La clause d'intégrité de Transparency International est un instrument efficace pour créer de la clarté et de la transparence dans le processus même des achats et aussi pour l'exécution du contrat correspondant. Lors de la prochaine procédure de consultation, qui débutera probablement au printemps 2008, TI Suisse va s'engager à ce que la corruption soit expressément exclue dans le processus et que la clause d'intégrité devienne un élément ferme dans les contrats des marchés publics.

La Clause d'intégrité de Transparency International

La clause d'intégrité fut développée par Transparency International en 1993 pour les gouvernements, les administrations, l'économie et la société civile, afin de lutter contre la corruption dans le processus des marchés publics. La clause d'intégrité vise à ce que tous les soumissionnaires intéressés à une mise au concours renoncent complètement au paiement de pots-de-vin. Il doit être absolument certain qu'aucun des concurrents n'utilise de méthodes de corruption. De cette manière l'argument suivant, sans cesse invoqué, est affaibli : « Je dois corrompre parce que les autres le font aussi, sinon je perds le contrat ». L'organisme public d'adjudication s'engage à veiller à ce que le processus des marchés s'effectue de manière transparente et que les fonctionnaires compétents n'acceptent aucun pot-de-vin. L'inclusion d'une clause d'intégrité dans tous les appels d'offre et les contrats est un instrument efficace pour la prévention de la corruption. Elle attire l'attention de tous les soumissionnaires pendant le processus d'adjudication et l'exécution du contrat au devoir de la prévention de la corruption et une entière transparence.

1.2. Whistleblowing: Motion Gysin



Dans le domaine de la corruption, les chiffres non connus sont extrêmement hauts. En règle générale, des cas de corruption ne sont découverts que lorsque des personnes bien informées transmettent leurs renseignements à leurs supérieurs ou aux instances judiciaires. Ces personnes sont appelées « Whistleblowers » ; elles sont témoins d'actes de corruption ou d'autres pratiques illégales sur leur lieu de travail. Ces personnes internes annoncent ou transmettent des renseignements à un tiers, par exemple, au service public compétent, les portent à la connaissance du public.

Les Whistleblowers n'agissent souvent pas eux-mêmes parce qu'ils craignent des représailles comme le licenciement, la menace directe ou le mobbing. En Suisse, des réglementations légales interdisent totalement les employés d'informer des tiers sur les pratiques nuisibles au sein de l'entreprise. Les Whistleblowers sont livrés plus ou moins sans protection face au licenciement injustifié et autres représailles. Ainsi, en Suisse, le fait de découvrir des cas de corruption ou d'autres activités illégales est extrêmement risqué. Dans beaucoup de cas, les témoignages des Whistleblowers ne sont pas suivis ou, s'il arrive qu'ils soient connus du public, ils sont démentis par l'institution ou entreprise concernée. Pour avoir rendu public leurs témoignages, les Whistleblowers sont taxés de traites ou de délateurs et sont congédiés et ruinés professionnellement.

TI Suisse est favorable à une meilleure protection juridique des Whistleblowers. En 2003 TI a initié une action avec le Conseiller National Remo Gysin et le Conseiller des Etats Dick Marty, qui ont déposé une motion correspondante à leur conseil respectif. Après que le Conseil des Etats a approuvé la Motion Gysin en 2005, elle fut finalement acceptée par le Conseil National lors de la session d'été 2007. Avec la Motion Gysin, la protection légale des Whistleblowers s'est améliorée et en cas de

corruption dans l'entreprise, elle préserve les informateurs de licenciements et d'autres formes de discrimination. Le Conseil Fédéral élabore en ce moment un projet de loi correspondant qui viendra probablement en automne 2008 en consultation.

Whistleblower: Assistance téléphonique 031 382 50 45

En tant que bureau indépendant et externe à l'administration publique, TI Suisse répond aux appels des informateurs hebdomadairement et conseille les Whistleblowers sur leurs droits et devoirs. Ce qui est frappant, c'est que la plupart des Whistleblowers appellent parce que s'ils n'ont trouvé personne à qui se confier auprès des instances compétentes, c'est-à-dire auprès de leur employeur ou des autorités compétentes. Il est à noter que la plupart des Whistleblowers ont perdu leur poste de travail. Cela prouve qu'une protection légale est nécessaire.

2. Société Civile

2.1 Le sport et la corruption



Durant les dernières décennies, le sport est devenu une grande industrie autour de laquelle tournent d'énormes quantités d'argent. Bien que les fondements du sport soient des idéaux éthiques comme le fairplay, sa commercialisation accrue a donné lieu à de plus en plus de cas de corruption graves et de tromperies.

Il règne souvent au sein des associations ou auprès du management des fédérations un manque de transparence et de responsabilité. La Suisse héberge environ 30% des associations de sport internationales, dont de très importantes comme la FIFA (Fédération Internationale de Football Association), l'UEFA (l'Union Européenne du Football Association) ou le CIO (Comité International Olympique). Les fédérations

sportives en tant qu'organisations sans but lucratif jouissent en Suisse d'un statut spécial qui laisse planer un peu de doute sur leur honnêteté car la corruption privée n'est pas soumise au code pénal, mais à la loi contre la concurrence (LCD) déloyale. Cependant, les décisions internes, comme les élections ou votes, n'y sont pas comprises. Concrètement, cela signifie que les associations concernées devraient agir ou sanctionner d'elles-mêmes, s'il y a eu des pots-de-vin en rapport avec une candidature.

Bien que la plupart des associations disposent d'un ensemble de règles éthiques, il existe encore de grandes lacunes dans la transposition de leurs dispositions. Plus de transparence, de responsabilité et une tolérance zéro à l'égard de la corruption sont indispensables dans le sport. En 2007, un groupe interne au sein de Transparency International a été formé pour suivre exclusivement le thème « sport et corruption ». TI Suisse joue un rôle actif et essaiera d'entamer le dialogue avec les associations sportives qui siègent en Suisse.

Play the Game

«Play the Game» a été fondé par trois grandes fédérations sportives danoises en étroite collaboration avec la Fédération Internationale des Journalistes. « Play the Game » s'est donné le but de renforcer les valeurs éthiques fondamentales du sport et de promouvoir la démocratie et la transparence dans le monde du sport.

En novembre 2007 « Play the Game » a organisé une manifestation internationale qui s'adressait en premier lieu aux journalistes sportifs. Le but de la conférence était de promouvoir un journalisme sportif objectif et indépendant. La corruption et le dopage étaient au centre des discussions. TI Suisse a fait entendre sa requête pour collaborer avec les associations sportives et a attiré l'attention sur les points faibles que présente la législation anti-corruption suisse et qui permettent aux associations sportives de passer entre les gouttes de la justice. Les représentants de l'UEFA ainsi que de l'UE partagent l'avis que la lutte contre la corruption représente l'un des plus grands défis pour l'avenir du sport.

2.2 Le financement des partis politiques



Le financement des partis politiques est actuellement une partie extrêmement peu réglementée et particulièrement floue de la vie politique suisse. Seuls les cantons du Tessin et de Genève disposent depuis 1998 ou 1999 des lois qui régissent la publication des dons de partis. Des efforts pour imposer des procédures semblables sur le plan national ont échoué à chaque fois devant le Parlement.

La non réglementation du financement des partis et le manque de transparence, notamment dans le domaine des dons, font de la Suisse un cas particulier en comparaison internationale. Le cœur du problème est que les sources du financement ne sont pas publiées. Ainsi, d'une part, des dons peuvent être acceptés de personnes ou d'institutions douteuses et, d'autre part, l'abus d'argent des partis et la corruption peuvent être entrepris à l'avance. Un autre problème grave est l'éventuelle dépendance financière des partis politiques à des groupes d'intérêt financièrement solides. Il est à supposer qu'en raison des dépenses accrues faites lors de batailles électorales et de votations, les partis politiques sont de plus en plus dépendants du soutien financier de groupes d'intérêts. Le manque de transparence du financement des partis empêche les électeurs de savoir quels groupes d'intérêts financent les partis. Cela masque largement la vie politique et complique l'existence d'une scène politique loyale.

La demande de TI Suisse est d'arriver à plus de transparence au niveau des partis politiques. Pour cette raison, en août 2007, TI Suisse a écrit à tous les partis du pays pour entamer un dialogue avec eux et discuter des solutions permettant proposer des modèles de financement de partis actuels. Malheureusement, les réponses à cette prise de contacts ont été très peu nombreuses, seulement un parti s'est annoncé. Puisque le sujet est actuel, TI Suisse interviendra aussi en 2008 pour un financement transparent des partis et cherchera à renouveler le contact avec les partis.

2.3 La corruption dans la coopération au développement



Dans la coopération au développement, les organisations caritatives et les ONG actives sont exposées à un grand risque de corruption, car dans beaucoup de pays où elles travaillent, la corruption représente un énorme problème sociétal. Il y a deux types de corruption dans la coopération au développement : la corruption interne, à savoir lorsque les collaborateurs se font corrompre dans les pays bénéficiaires ou détournent les dons de leur but, et la corruption externe, à savoir lorsque des responsables de projet font des paiements dans les pays en voie de développement.

La corruption dans la coopération au développement est peu thématisée jusqu'ici. Les ONG veulent certes combattre la corruption, mais le sujet n'est pas trop débattu publiquement de peur d'un éventuel recul des dons. Cependant, l'opinion publique est de plus en plus critique face à ce détournement de fonds humanitaires.

En raison du sujet, TI Suisse conjointement avec « Pain pour le Prochain » réalisa la première table ronde suisse sur le thème « La coopération au développement et la corruption » à Berne en novembre 2006. En juin 2007, un événement a été organisé pour le suivi, mais cette fois sous forme d'un atelier. Les participants sont tombés d'accord sur le fait que, bien qu'il existe une forte pression de corruption, seule une « tolérance Zéro » peut apporter une solution durable. Cela demande un guidage fort ainsi que des systèmes appropriés et des processus sur le plan opératif qui empêchent la corruption. Une suite aux ateliers est prévue pour 2008.

3. Campagne et publications

3.1 Index de Perception de la Corruption 2007



L'index de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International pour 2007 classe 180 pays – un nombre jamais atteint auparavant – selon le niveau de corruption, telle qu'elle est perçue dans l'administration publique et la politique. Les pays mentionnés sont évalués sur une échelle de 0 à 10 points où 0 correspond à une forte perception de la corruption et 10 à une petite perception de la corruption dans le secteur public. La Suisse occupe déjà pour la quatrième fois le septième rang, cette année avec 9,0 points. Elle restera durablement dans le « Top 10 » des pays où la corruption est ressentie comme un problème marginal dans l'administration publique.

Rang	Points	Rang	Points
1 Danemark	9,4	17 Japon	7,5
1 Finlande	9,4	19 France	7,3
1 Nouvelle-Zélande	9,4	20 États-Unis	7,2
4 Singapour	9,3	41 Italie	5,2
4 Suède	9,3	72 Chine	3,5
6 Islande	9,2	72 Inde	3,5
7 Pays-Bas	9,0	143 Russie	2,3
7 Suisse	9,0	177 Haiti	1,4
9 Canada	8,7	178 Iraq	1,5
9 Norvège	8,7	179 Myanmar	1,4
12 Grande-Bretagne	8,4	179 Somalie	1,4
16 Allemagne	7,8		

La Place Financière Suisse

Pour la Suisse, la lutte contre la corruption internationale est un domaine important. La loi sur le blanchiment d'argent est considérée comme stricte et le secret bancaire - souvent critiqué - ne protège pas l'argent d'origine criminelle dans le cadre d'une enquête pénale. Toutefois, la condition préalable à un examen pénal est soit une communication au Bureau de Communication en matière de blanchiment d'argent (MROS), soit une demande de renseignement de l'étranger. Les communications au Bureau de Communication en matière de blanchiment d'argent sont extrêmement faibles par rapport à la grandeur des places financières. Les institutions financières réagissent à des cas de corruption à l'étranger le plus souvent seulement quand ceux-ci apparaissent de manière irrévocable à la lumière du jour. Pour ces raisons, l'argent corrompu arrive toujours en Suisse. C'est pourquoi TI Suisse s'efforce d'exiger l'amélioration de la loi suisse et le renforcement des compétences des services publics :

1. L'obligation de communiquer quand il s'agit d'argent provenant de délits de corruption doit être formulé de manière plus explicite. Le seuil minimum exigé pour le déclenchement d'une communication est trop élevé.
2. Tous les délits de corruption doivent être considérés comme des actes préalables au blanchiment d'argent. Sans un tel ajustement, il sera possible à l'avenir pour les intermédiaires financiers d'exécuter des transactions de corruption privée en Suisse en toute impunité. Même si une banque voulait annoncer un tel argent aux autorités, la loi en vigueur ne lui permettrait pas de le faire à cause du secret bancaire.
3. La Confédération et tous les cantons doivent poursuivre logiquement toutes les formes de corruption. Ce n'est que par une procédure stricte des autorités compétentes que la Suisse peut maintenir sa position de place financière sûre et intègre.

Comme pour les années précédentes, l'IPC montre une forte relation entre la corruption et la pauvreté. Alors que les pays riches sont en tête de l'IPC, les pays les plus pauvres se trouvent en bas de la liste. Il serait faux d'attribuer la seule responsabilité aux pays les plus corrompus. La corruption est un problème d'envergure mondiale. Si les fonctionnaires dans les pays pauvres sont corrompus, l'origine de l'argent de la corruption provient souvent de sociétés multinationales dont

les sièges sont dans les pays des « Top 10 ». De plus, les places financières internationales jouent un rôle clé, car elles permettent aux fonctionnaires corrompus d'investir leurs avoirs illégalement gagnés à l'étranger. Les produits financiers des sociétés Offshore dissimulent dans de nombreux cas l'attribution des avoirs d'origine criminelle et avec cela la découverte des avoirs d'origine corrompue. Et inversement, le rapatriement de l'argent corrompu dans le pays d'origine est compliqué ou impossible souvent à cause de législation obsolète ou de l'abus des voies de recours. Le cas de la Suisse a son importance en tant que l'une des plus grandes places financières du monde.

3.2 Global Corruption Barometer 2007

Transparency International a présenté le Baromètre Global de la Corruption (BGC) en décembre 2007. Le BGC offre un large spectre de données sur l'expérience générale de la corruption. Cela montre dans quel domaine les pots-de-vin sont le plus fréquemment exigés, auprès de quelles institutions les citoyens rencontrent le plus souvent la corruption, comment ils jugent le développement futur de la

Secteur en Suisse	2007
Economie privée	3,0
Médias	2,9
Partis politiques	2,8
Parlement	2,5
Institutions religieuses	2,4
Autorités fiscales	2,4
ONG	2,3
Service(s) médical(aux)	2,2
Système juridique	2,2
Militaire	2,2
Police	2,2
Autorités d'immatriculation	2,2
Entreprises d'utilité publique	1,9
Système d'éducation	1,9

5= Très corrompu; 1= pas du tout corrompu

corruption et aussi les efforts anticorruptions de leurs gouvernements.

Les familles pauvres, l'industrie, ainsi que les pays en voie de développement souffrent le plus des créances de pot-de-vins. Le GCB montre également que les partis politiques et le parlement sont perçus comme les plus corrompus. Pourtant, c'est précisément ces institutions qui ont le devoir de représenter les intérêts publics dans les processus de décision politique.

Sur la question de la corruption dans les différents secteurs en Suisse, l'économie privée et les médias sont les plus sévèrement jugés, suivis des partis politiques en troisième position. Le secteur le moins corrompu est le secteur des services d'approvisionnement de base ainsi que le système d'éducation. Les institutions religieuses et les ONG se placent dans la partie supérieure. Cela démontre que la transparence dans la société civile est au moins aussi importante que l'Etat et l'Economie. Justement les ONG subissent de plus en plus la pression publique de travailler dans la transparence et de rendre compte de leurs financements.

3.3 Conférence et manifestation

TI Suisse offre un service de présentation de différents thèmes spécifiques à la corruption. Ce service s'adresse à nos membres, aux entreprises, aux associations économiques ainsi qu'aux écoles et aux institutions éducatives, aux représentants de l'administration et aux milieux intéressés. Cette année aussi il y a eu une forte demande (environ une présentation par mois), en particulier de la part des hautes écoles spécialisées, qui sont de plus en plus demandeuses de ce type de service de présentation, où le thème de la lutte contre la corruption occupe une place à part entière sous «Corporate Social Responsibility».

La grande désillusion en 2007 a été l'annulation d'une manifestation pour les PME par manque de participants. Or, ce groupe cible est très exposé au risque de corruption à l'étranger. Comme la lutte contre la corruption dans les PME exige une autre approche que les grandes entreprises, Transparency International a adapté les «Business Principles» spécifiquement aux PME. TI Suisse projette de présenter un nouveau programme anticorruption dans des ateliers pour les PME en janvier 2008 en Suisse alémanique et en Romandie.

4. International

4.1 Réunion régionale d'Europe et d'Asie Centrale



Les sections locales de Transparency International se sont rencontrés du 31 mai au 2 juin 2007 à Baku, en Azerbaïdjan, pour la réunion annuelle de l'ECAM (Europe and Central Asia Meeting). Des activistes anti-corruptions, des experts internationaux et des décideurs de la société civile de plus de 40 nations y ont participé. TI Suisse était également représenté à la conférence. Le thème de la conférence était « Combattre la corruption et la réforme des institutions dans les pays en transition ». Les orateurs, Monica Mocavei, l'ancienne Ministre de la Justice Roumaine et le économiste polonais Leszek Balcerowicz, y ont expliqué les difficultés que pose la corruption dans les pays post-communistes.

4.2 Conférence annuelle des Membres à Bali (Indonésie)

Du 25 au 29 octobre 2007, environ 200 participants de plus de 80 pays se sont réunis à Bali, en Indonésie, lors de l'assemblée générale annuelle de Transparency International. Le président, Anton Fritschi, a participé à la conférence au nom de TI Suisse. La conférence avait pour but de développer des stratégies globales de lutte contre la corruption dans la société civile, de renforcer les connaissances professionnelles dans la lutte contre la corruption et d'encourager la coopération internationale. Les lignes directrices importantes qui influenceront le travail de Transparency International au cours des prochaines années ont fait également l'objet d'un débat, comme l'élaboration d'une stratégie en 2008-2010 et la modernisation de l'accréditation des sections de TI. En plus des discussions importantes, un échange animé et informel a contribué à renforcer la cohésion du mouvement comme une force mondiale unie contre la corruption.

4.3 Rapatriement des patrimoines volés : le cas Duvalier

TI Suisse est favorable un rapatriement équitable des avoirs volés dans leur pays d'origine. En 2007, le cas Duvalier est surtout paru dans les manchettes. Jean-Claude Duvalier, ancien président d'Haïti, dispose de différents comptes à Lausanne et à Zurich. Le Conseil Fédéral les avait gelés en 2002. Le blocage d'environ 7,6 millions de francs a été prolongé deux fois. L'objectif de cette action était de trouver entre temps un accord avec les représentants d'Haïti. Conformément au droit en vigueur, la Suisse ne peut que décider du rapatriement de l'argent de dictateurs dans le pays d'origine, si l'État concerné a condamné à travers un procès les anciens dictateurs. Une telle action n'était pas possible jusqu'ici à cause de la situation politique à Haïti.

En mai 2007, de nombreuses ONG haïtiennes, internationales et suisses ont constaté avec préoccupation que l'argent bloqué était sur le point d'être restitué aux Duvaliers début juin. Vu l'indignation générale que cette situation aurait provoquée, le gouvernement suisse a décidé de retenir l'argent encore trois mois. Une coalition d'ONG suisses - Action Place Financière Suisse, Pain pour le Prochain, la Déclaration de Berne, Fastenopfer, Plate-forme Haïti de Suisse, TI Suisse et TRIAL – ont alors adressé une lettre au Premier ministre de la République d'Haïti lui demandant d'ouvrir une procédure judiciaire contre les Duvaliers. Le gouvernement suisse ayant reçu l'assurance du gouvernement haïtien qu'un procès devait être ouvert contre l'Ex-Dictateur Duvalier, le Conseil fédéral a décidé de prolonger le blocage de 12 mois.

Dans une lettre adressée à la Présidente de la Confédération, Mme Micheline Calmy-Rey, et au Conseiller Fédéral Christoph Blocher une coalition d'ONG leur a demandé à ce que le gouvernement prenne les mesures nécessaires, afin que l'argent reste bloqué tant qu'Haïti n'aura pas mis sur pied une commission rogatoire efficiente. Un groupe interdépartemental sous la direction du Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) tente à présente de déterminer si le Conseil Fédéral est en droit de confisquer les fortunes dans de telles situations. Si tel est le cas, le Conseil Fédéral proposera aux Conseils une modification de la loi.

4.4 Pétrole contre nourriture: un bilan intermédiaire



Conformément au rapport final de la Commission Volcker (commission d'enquête indépendante des Nations Unies), le régime de Saddam Hussein avait soustrait de l'argent pour environ 1,8 milliards de dollars du programme humanitaire des Nations Unies « Pétrole contre Nourriture ». Environ 2200 entreprises ont participé à des paiements illégaux, dont 40 entreprises suisses.

Au total, le Procureur Fédéral suisse a ouvert 36 procédures et instructions préparatoires en rapport avec le scandale « Pétrole contre nourriture ». Rien qu'en mars 2008, environ 85% des cas traités ont été menés à terme selon un communiqué du Ministère public de la Confédération. Après transmission aux autorités cantonales, huit cas ont abouti à une sentence définitive. Cependant la majorité des procédures ont été réglées par ordonnance de classement, parfois avec mise à charge des frais et confiscation d'avoirs. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) a conduit et classé trois procédures pénales administratives. Grâce à ces procédures et à ces classements la Suisse a pu, à ce jour, confisqué plus de 17 millions de francs. La Suisse est l'un des premier pays où les investigations liées au scandale « Pétrole contre Nourriture » ont abouti a un tel résultat.

Le problème principal qui se présente dans le procès autour du scandale « Pétrole contre Nourriture » est que les paiements illégaux effectués vers l'Iraq ont eu lieu entre l'été 1999 et le début de la guerre en Iraq début 2003 : il y a donc risque de prescription. Par ailleurs, les moyens nécessaires pour prouver un comportement illégal ne doivent être obtenus que par le biais de l'entraide judiciaire internationale, ce qui complique les choses. L'enquête sur preuve exige beaucoup de temps, si tant est qu'elle soit possible.

« La circonstance se répercute, aggravant en outre, que des preuves à l'appui doivent être éventuellement produites pour le comportement punissable dans l'assistance juridique. Pour autant qu'elle soit effectivement possible, elle occupe beaucoup de temps.

Mark Pieth: gagnant du „Integrity Award“

Le professeur bâlois de droit pénal a été distingué en décembre 2007 au niveau international avec le « Integrity Award » de Transparency International pour ses efforts extraordinaires dans la lutte contre la corruption. Mark Pieth était membre de la commission Volcker, qui a examiné les accusations liées au scandale « Pétrole contre Nourriture ». En septembre 2005, la Commission Volcker présenta son rapport final. Celui-ci est arrivé à la conclusion qu'il y a eu un comportement illégal, non éthique et corrompu à toutes les étapes et que les contrôles étaient insuffisants et qu'ils n'ont pas fonctionné.

Mark Pieth ne combat pas la corruption seulement en tant que membre de la commission Volcker, mais aussi en tant que Président du groupe de travail de l'OCDE sur la "Corruption dans les transactions commerciales internationales" et en tant que cofondateur de l'Institut de Bale sur la Gouvernance. Transparency International rend hommage à cet homme courageux, qui a critiqué publiquement les gouvernements qui ne mettent pas en œuvre la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et ceux qui ne demandent pas assez de soutien pour identifier les entreprises qui ont payé des pots-de-vin dans le scandale «Pétrole contre Nourriture».

TI Suisse regrette que le risque de prescription, ainsi que les enquêtes sur preuves compliquées rendent l'examen impossible, si le comportement effectif des entreprises suisses y est soumis. «

5. TI Suisse

5.1 Les membres



En 2007, le nombre de membres a augmenté de 16 adhésions contre 24 l'année précédente pour un total de 186 membres. Parmi les nouveaux membres, 11 sont des particuliers (22 l'année précédente) et 5 des membres collectifs (2 l'année précédente). Toutefois, il y a eu 8 départs, ce qui correspond à peu près aux années passées. En comparaison avec les années précédentes, la faible augmentation n'est pas étonnante, puisque aucune campagne de récolte de fonds n'a été mise en oeuvre. Le lancement du « Cercle d'Intégrité », une campagne prévue en collaboration avec TI Berlin pour dégager des fonds, a été fixée pour l'année à venir.

Membres collectifs

ABB Schweiz AG, Accora AG, Alliancesud, B. Braun Medical AG, BDO Visura, BHP Brugger und Partner AG, Brot für Alle, Caritas Schweiz, Centre Info SA, Coop, Cotecna Inspection SA, Durrer Spezialmaschinen AG, Ecofact AG, Eidgenössische Finanzkontrolle, Ernst & Young, Eduvision Ltd., Fédération des Entreprises Romandes, Fondation Ethos, Geberit International, Hochbaudepartement der Stadt Zürich, iComply AG, Industrie- und Finanzkontor, Kommunikation Ost West, Noser Management AG, OBT AG, PricewaterhouseCoopers, Rieter Management AG, Schweizerische Bundesbahnen SBB, Schweizerischer Baumeisterverband SBV, SEC 1.01 AG, SGS SA, Sifem AG, Sika AG, Swint Management, Swisscom AG, Trüb AG, TvT Compliance AG, Wall Street Consulting SA,, World Vision Schweiz, Zenhäusern Treuhand AG

5.2 Le Comité

Le Comité était en 2007 composé comme suit:

Dr. Anton N. Fritschi, Président, Arlesheim	Henri-Philippe Cart, Cortaillod
Lucy Koechlin, Vizepräsidentin, Bâle	Bernard Koechlin, Genève
Dr. Jean-Pierre Méan, Kassier, Genève	François Mercier, Zug
Nadia Balgobin, Chêne-Bourg	Dr. Roland Rasi, Bâle
Dr. Hugo Bruggmann, Marly	Daniel Thelesklaf, Berne

A l'occasion de l'assemblée générale à Berne, les membres du comité suivants ont été réélus : Jean-Pierre Méan, Roland Rasi ainsi qu' Henri-Philippe Cart. Bernard Koechlin a été élu en tant que nouveau membre du comité.

C'est avec une profonde tristesse que le comité a pris connaissance du décès d'Henri-Philippe Cart. Henri-Philippe Cart nous a quitté le 20 août 2007 de manière inattendue après qu'il eut bien récupéré d'une longue maladie et eut participé à nouveau activement aux activités de TI Suisse. En 2005, Henri-Philippe accompagné de Nadia Balgobin avait conduit une mission de deux semaines au nom de TI Suisse à Madagascar, un pays qu'il connaissait très bien et qu'il choyait comme sa deuxième terre natale. Henri-Philippe Cart a consacré toute sa vie professionnelle à



la cause de la coopération au développement. Après ses études et des postes d'enseignant, il commença sa carrière en 1969 à la direction du développement et de la coopération DDC à Berne et, entre 1992-2001, en tant que vice-directeur. Sa connaissance de la politique internationale et des personnalités d'Afrique et d'ailleurs nous fascinait.

5.3 L'assemblée générale 2007

L'assemblée générale s'est réunie le 11 juin 2007 dans les locaux historiques de la «Käfigturms» à Berne. A la suite des points statutaires à l'ordre de jour, Bertrand Perrin, avocat et chargé de cours à la Haute école Spécialisée de Neuchâtel, a tenu un exposé sur la corruption des fonctionnaires étrangers. Dans ses déclarations, Perrin a dressé un bilan des efforts qui ont été faits dans ce domaine au cours des 10 dernières années. Il a commencé avec les différentes conventions auxquelles la Suisse a adhéré et qui sont déjà partiellement entrées en vigueur. Ainsi, depuis 2006 la corruption passive de fonctionnaires étrangers est également placée sous sanction. Et inversement, les entreprises qui n'entreprennent pas de mesures préventives visant l'empêchement des pots de vin, peuvent être sanctionnées. Les statistiques sont toutefois décevantes : durant les dernières années, est survenu juste un cas de condamnation. Il s'agissait d'un bakchich de seulement 800. - CHF qui a été offert à un policier douanier italien.

5.4 Secrétariat et Révision

Le bureau de TI Suisse est resté sous la direction d'Anne Schwoebel (80%). L'administration continue d'être gérée par Simon Brugger (50%). Aussi, en 2007, le bureau a été renforcé par la collaboration de stagiaires. A cet effet, Transparency International Suisse remercie ici très cordialement Gina Schmid, Kurt Fellingner, Dominique Geerig et Apollinaire Mupiganyi.

Les comptes annuels ont été révisés par la société fiduciaire Hüsser et Gmür AG, Baden-Dättwil

5.5 Stratégie 2008-2012

Dans le cadre d'une journée de réflexion qui a été menée en décembre 2007, TI Suisse a élaboré une stratégie pour 2008-2012 et a fixé ainsi l'orientation pour les prochaines années. TI Suisse partage la vision globale et les valeurs de Transparency International: "Un monde où le gouvernement, la politique, l'économie, la société civile et le quotidien des hommes sont libres de corruption." Les valeurs sont la transparence, la responsabilité, l'intégrité, la solidarité, le courage, la justice et la démocratie.

Au niveau de la Suisse nous poursuivons la vision suivante : une Suisse intègre, où la société exprime une tolérance zéro à toute forme de corruption à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Toutes les organisations, institutions et entreprises en Suisse ont introduit et transposé des mesures appropriées contre la corruption et contre tout comportement non éthique. Le bon fonctionnement de l'Etat de droit et la concurrence équitable renforcent l'intégrité de la Suisse.

Nous estimons faire partie de notre mission le combat contre la corruption ainsi que la promotion de comportements éthiques dans l'économie, la politique et la société. TI Suisse sensibilise et renforce la conscience face à la corruption et ses conséquences en Suisse et dans ses relations internationales.

TI Suisse a comme objectif ultime le développement d'une petite organisation vers un centre de compétence suisse dans le secteur de la lutte contre la corruption. Les objectifs spécifiques que nous poursuivons sont des thèmes forts tels que les marchés publics, en particulier la construction, le financement des partis et le Whistleblowing. Nous voulons prendre des mesures ponctuelles de lutte efficace contre la corruption pour deux groupes cibles en particulier : les PME suisses et les ONG. Toutes les activités doivent finalement contribuer à une meilleure visibilité et un plus grand impact pour TI Suisse.

5.6 Constitution de la fondation

Au cours des dernières années, TI Suisse a reçu d'un mécène de l'argent pour un montant d'environ 700'000 CHF. L'assemblée générale extraordinaire, convoquée le 12 décembre à Bienne, a approuvé la constitution d'une fondation afin de pouvoir verser la totalité des dons reçus. La fondation porte le nom "Fondation pour la lutte contre la corruption" et a pour but de combattre la corruption en Suisse. La fondation réalise son but principalement par le concours financier de l'association TI Suisse.

Le conseil de fondation se compose d'au moins trois personnes, qui ont été élues pour un mandat de quatre ans et qui travaillent à titre honorifique. Les premiers membres du conseil de fondation sont Anton Fritschi (Président), Anne Schwoebel (membre) et Jean-Pierre Méan (membre).

6. Les Comptes Annuels

La situation financière s'est clairement améliorée au cours de l'année dernière. Le bilan annuel 2007 après le transfert à la fondation clôture avec un excédent de CHF 13'257 (contre CHF -15537 l'année précédente). Ce qui augmente et reporte le capital propre à environ CHF 38'394 pour 2008 et nous laisse une certaine marge.

Au cours de l'exercice 2007, les dons de TI Suisse sont passés sous forme de titres pour un montant d'environ CHF 300'000. Ces titres ont été transférés en fin d'année spécialement pour la constitution de la fondation pour la lutte contre la corruption. Ensemble avec les dons liés, le capital de la fondation atteint déjà une valeur d'environ CHF 800'000 au 12 décembre 2007. Le capital de la fondation se compose exclusivement des actions suisses des entreprises qui sont membres collectives de TI Suisse dont la valeur actuelle est de seulement CHF 50'000. »

Avec la constitution de la nouvelle fondation, les dons liés sont clairement séparés de la fortune de l'association. Le bilan annuel se présente plus ainsi clairement. Par le transfert des dons liés dans la fondation, le total du bilan s'est réduit de CHF 381'340 en 2006 à CHF 72'343 en 2007.

Sur la demande du comité directeur, un montant de CHF 16'946 du bilan annuel 2007 sera alloué en plus à la fondation nouvellement créée. En outre, la fondation devrait dans les prochaines années, pour autant que les affaires le permettent, être alimentée d'un autre montant de CHF 25'000.

L'adhésion de nouveaux membres collectifs ainsi que des entrées de dons privées ont eu pour conséquence que le rendement de CHF 209'000 est d'environ CHF 15'000 (+13%) au-dessus des attentes. Face à cela, il y a eu aussi des dépenses supplémentaires d'une même ampleur environ, qui résultent en grande partie de la mise en œuvre de la journée de réflexion et de l'assemblée générale extraordinaire, qui n'étaient pas budgétisées.

6.1 Bilan au 31 décembre

	2007	2006
Actifs	Fr.	Fr.
Liquidités	63'481	14'360
Placement		
Liquidités	0	50'070
Titres	0	310'598
Créances envers des tiers	2'761	1'700
Créances envers des institutions publiques	3'126	2'136
Comptes de régularisation	2'054	1'795
Total actifs circulants	71'422	380'658
Actifs immobilisés		
Immobilisations corporelles	900	682
Total actifs immobilisés	900	682
Total actifs	72'322	381'340
<hr/>		
Passifs		
Dettes envers des tiers	38'880	4'985
Charges à payer	6'043	550
Fonds étrangers à court terme	44'923	5'535
Fonds Revenus	0	360'668
Fonds étrangers à long terme	0	360'668
Bénéfice rapporté	15'137	30'674
Bénéfice / Perte de l'exercice	12'262	-15'537
Total fonds propres	27'399	15'137
Total Passifs	72'322	381'340

6.2 Compte de profits et pertes du 1 janvier au 31 décembre 2007

Produits	2007 Fr.	2006 Fr.
Cotisations	77'800	60'160
Contribution fédérale	75'000	85'000
Dons	49'152	43'539
Autres revenus	7'145	7'931
Total produits	209'097	196'629
Charges d'administration		
Charges de personnel	133'705	125'688
Charges locaux	13'853	13'865
Assurances	629	626
Charges d'administration	26'888	21'506
Charges publicitaires	11'573	16'488
Total charges d'administration	186'647	178'173
Produits financiers	8'933	113'992
Charges financières	-1'243	-109'515
Amortissements	-932	-552
Bénéfice / perte de l'exercice sans fonds	29'208	22'381
Fonds lié	300'132	122'750
Création du fonds	-317'078	-160'668
Bénéfice / Perte de l'exercice	12'262	-15'537

Berne, au mars 2008

